

AR Prefecture

063-200072080-20221025-CC20220712-DE
Reçu le 02/11/2022

Pays
de
Saint-Eloy
communauté de communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 OCTOBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 39

Votants : 44

N° CC2022-07-12

OBJET :

**MISE EN PLACE DE
L'OPÉRATION « CHÈQUE
LOCAL »**

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 19 octobre 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

Présents : Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Jean-Claude BELLARD ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Aurélie DEFRETIERE ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Bernard DUVERGER ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Jérôme GAUMET ; Marc GIDEL ; Patrick GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Jocelyne LELONG ; Claire LEMPEREUR ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Anthony PALERMO ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Catherine SIMONET ; Odile SOULIER ;
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JOUHET ayant donné procuration à Sylvain DURIN ; Marie-Christine LOURDIN ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Laurence ORIOL ayant donné procuration à Patrick GIDEL ; Bernard PENY ayant donné procuration à Christiane MOUGEL ;

Excusés remplacés par le suppléant : Jean-Yves ARNAUD remplacé par Jocelyne VALENTIN ; François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; David SABY remplacé par Jean-Paul TOUVERON ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Marc BEAUMONT ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Claude DUBOSCLARD ; Annelise DURON ; Pascale JEAN ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Jacques THOMAS ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

AR Prefecture

063-200072080-20221025-CC20220712-DE
Reçu le 02/11/2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.

1414-1 et suivants

Vu les statuts de la Communauté de communes du Pays de Saint Eloy, modifiés suivant arrêté du Préfet du Puy-de-Dôme du 13 mars 2019,

Considérant la conjoncture inflationniste sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy ; et le fait que la mise en place d'un dispositif de soutien économique directement destiné à la population serait souhaitable ;

Considérant que la FNCV (Fédération Nationale des Centres-Villes) propose l'émission de « chèques cadeaux » vendus par des commerçants approuvés du territoire ; que ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une contractualisation portant adhésion ;

Considérant que l'ensemble des informations techniques sont portées dans le projet de convention de partenariat et d'adhésion proposé par la FNCV ; convention intitulée « Gestion déléguée des chèques-cadeaux » signée fin 2021 ;

Considérant que le partenariat avec la Fédération Nationale des Centres-Villes (FNCV) s'applique sur l'année 2022,

Propose au Conseil Communautaire :

- D'approuver la mise en place d'un chèque de soutien à l'économie locale, dénommé chèques « Local »,
- D'approuver la participation de la Communauté de communes à hauteur de 3,50 euros par chèque pour une valeur faciale de 10 euros,
- D'approuver l'émission de 3 000 chèques pour cette fin d'année 2022 et la mise en place d'une option de 3 000 chèques supplémentaires pour le début d'année 2023 en cas d'engouement de la population pour ce dispositif,
- D'autoriser le Président à signer tout document et effectuer toute démarche nécessaire à la bonne suite de ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve ces décisions
- charge M. le Président et la Directrice Générale des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-les-Mines, le 25 octobre 2022.

Le Président,

Laurent DUMAS

P
de
Sain
communauté